



L'ASSOMPTION
Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

VLA-AOP-TEC-202003-TRP

RÉFECTION DE PONCEAUX À L'ASSOMPTION

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Ville de L'Assomption
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord
L'Assomption (Québec) J5W 2H1

MAÎTRE D'ŒUVRE : Les Services Exp inc.
985, boulevard Firestone, bureau 2010
Joliette (Québec) J6E 2W4

DOSSIER : VLSV-00254962

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour la réfection de ponceaux, à L'Assomption.

Le contrat consiste en la réfection de différents ponceaux répartis sur le territoire de la ville de L'Assomption et décrit sommairement comme suit :

1. Remplacement de ponceaux
2. Excavation et construction de transition
3. Mise en place de la structure de chaussée au droit des ponceaux
4. Pose d'enrobé bitumineux
5. Réfection des surfaces
6. Marquage de la chaussée
7. Reconstruction de dispositifs de retenues
8. Excavation et nettoyage de fossés
9. Protection d'extrémité (empierrement)

Ainsi que tous les travaux connexes nécessaires à l'achèvement du présent contrat.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse www.seao.ca, pour les entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entrepreneurs peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence VLA-AOP-TEC-202003-TRP, à compter du vendredi 24 avril 2020. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec André Boisvert, chef de division approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse aboisvert@ville.lassomption.qc.ca, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent de ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

EXIGENCES

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un chèque visé, d'une traite bancaire, d'une garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de L'Assomption au montant équivalant à dix pourcent (10 %) du total de la soumission, après taxes, ainsi que d'une lettre d'engagement de fournir la garantie d'exécution dans les quinze (15) jours de l'avis d'adjudication.

Seul un cautionnement de soumission établi par un assureur détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la Loi sur les assurances et conforme au formulaire normalisé NQ 1809-900/A sera accepté au terme des documents d'appel d'offres. Ce cautionnement doit être valide pour une période de cent-vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être déposées (l'original et trois (3) copies de tous les documents) dans des enveloppes scellées et identifiées « Réfection de ponceaux », à la réception du Bureau du citoyen et de la ville intelligente du Complexe municipal de Ville de L'Assomption, sise au 2^e étage du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, L'Assomption (Québec) J5W 2H1, avant neuf heures (9 h) le 27 mai 2020, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

L'adjudication du contrat pourrait être conditionnelle à ce que le ministère des affaires municipales et de l'habitation MAMH approuve le règlement d'emprunt pour le financement de ces travaux. La ville peut toutefois, à sa discrétion, procéder par une adjudication conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 22 avril 2020.

André Boisvert
Chef de division approvisionnement